

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4303**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à Mme la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze pour une mission à Tokyo (Japon)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4303**

objet : **Mandat spécial accordé à Mme la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze pour une mission à Tokyo (Japon)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de sa délégation, madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze a été invitée à participer à la présentation au sommet mondial de Smart Community organisé par le NEDO (New energy and industrial technology development organization) qui s'est déroulée à Tokyo (Japon) du 27 au 31 mai 2013. L'objectif de ce sommet était de présenter les solutions proposées par chaque collectivité partenaire du NEDO aux questions persistantes de vie en communauté intelligente. Dans ce cadre, madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze a présenté le projet sur le quartier de la Confluence, porté en collaboration entre le NEDO et la Communauté urbaine, comme exemple français.

Ce déplacement a permis également de préparer le futur déplacement de monsieur le Président en juillet.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze pour une mission du 27 au 31 mai 2013 à Tokyo (Japon).

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° OP28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.